



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**BOSTIK ENDUIT DE LISSAGE SPECIAL BOIS**  
Remplace la date 16-sept.-2024

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 4.03

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** BOSTIK ENDUIT DE LISSAGE SPECIAL BOIS  
**Forme** Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes

### Autres moyens d'identification

**Substance pure/mélange** Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** ADHÉSIFS  
**Utilisations déconseillées** Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik SA  
51 Esplanade du Général de Gaulle  
92800 Puteaux – La Défense  
FRANCE  
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

**Adresse e-mail** SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Europe** 112  
**France** ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] & Benzisothiazoline-3-one [BIT]. Peut produire une réaction allergique  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Ne pas laisser le produit/les résidus (aussi de nettoyage) pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol et éliminer conformément à la réglementation. Suivre les instructions d'utilisation et d'élimination pour éviter les rejets de produit dans

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ENDUIT DE LISSAGE SPECIAL BOIS  
Remplace la date 16-sept.-2024

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 4.03

l'environnement.

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

| Nom chimique   | % massique   | Numéro d'enregistrement REACH | Numéros CE (Numéro index) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]  | Limite de concentration spécifique (LCS)  | Facteur M | Facteur M (long terme) | Notes |
|--|--------------|-------------------------------|---------------------------|--|---|-----------|------------------------|-------|
| Silice cristalline 14808-60-7  | 0.1- <1      | [5]                           | 238-878-4                 | [B]  | -   | -         | -                      | -     |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5  | 0.01 < 0.036 | 01-2120761540-60-XXXX         | 220-120-9 (613-088-00-6)  | Acute Tox. 4 (H302)<br>Acute Tox. 2 (H330)<br>Skin Irrit. 2 (H315)<br>Eye Dam. 1 (H318)<br>Skin Sens. 1A (H317)<br>Aquatic Acute 1 (H400)<br>Aquatic Chronic 1 (H410)                                    | Skin Sens. 1A :: C>=0.036%  | 1         | 1                      | -     |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9 | <0.0015      | Aucune donnée disponible      | 611-341-5                 | Acute Tox. 3 (H301)<br>Acute Tox. 2 (H310)<br>Acute Tox. 2 (H330)<br>Skin Corr. 1C (H314)<br>Eye Dam. 1 (H318)<br>Skin Sens. 1A (H317)<br>Aquatic Acute 1 (H400)<br>Aquatic Chronic 1 (H410)<br>(EUH071) | Eye Dam. 1 :: C>=0.6%<br>Eye Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6%<br>Skin Corr. 1C :: C>=0.6%<br>Skin Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6%<br>Skin Sens. 1A :: C>=0.0015% | 100       | 100                    | B     |

NOTE [5] – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(b) et de l'annexe V de REACH

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail  
Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK ENDUIT DE LISSAGE SPECIAL BOIS**  
Remplace la date 16-sept.-2024

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 4.03

## Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique  | Numéros CE (Numéro index) | Numéros CAS | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|---|---------------------------|-------------|---------------------------|-----------------------------|---|--|---|
| Silice cristalline  | 238-878-4                 | 14808-60-7  | -                         | -                           | -   | -  | -                                       |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT]   | 220-120-9 (613-088-00-6)  | 2634-33-5   | 450                       | -                           | =0.21 mg/L (ATE dust/mist)                                  | 0.21+  | 0.21+                                   |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] | 611-341-5                 | 55965-84-9  | 66                        | 141                         | 0.17  | -  | -                                       |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Conseils généraux</b>    | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. |
| <b>Inhalation</b>           | Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.   |
| <b>Contact oculaire</b>     | Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.   |
| <b>Contact avec la peau</b> | Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.                                     |
| <b>Ingestion</b>            | Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.      |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| <b>Symptômes</b>              | Aucune information disponible. |
| <b>Effets de l'exposition</b> | Aucune information disponible. |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                        |                                |
|------------------------|--------------------------------|
| <b>Note au médecin</b> | Aucune information disponible. |
|------------------------|--------------------------------|

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ENDUIT DE LISSAGE SPECIAL BOIS  
Remplace la date 16-sept.-2024

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 4.03

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Aucune information disponible.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Aucune information disponible.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

## 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Recueillir l'eau de nettoyage des outils et la réutiliser ou la jeter dans les systèmes d'égouts locaux. Ne pas renverser ni jeter l'eau de nettoyage dans la nature.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Protéger contre le gel.

**Température de stockage recommandée** Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C. Ne pas congeler.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ENDUIT DE LISSAGE SPECIAL BOIS  
Remplace la date 16-sept.-2024

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 4.03

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)  
ADHÉSIFS.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

| Nom chimique                         | Union européenne             | France  |
|--------------------------------------|------------------------------|---|
| Carbonate de calcium<br>471-34-1     | -                            | TWA-VME: 10 mg/m <sup>3</sup> ;                                 |
| Magnésium (carbonate de)<br>546-93-0 | -                            | TWA-VME: 10 mg/m <sup>3</sup> ;                                 |
| Silice cristalline<br>14808-60-7     | TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> ; | TWA-VME (restrictif): 0.1 mg/m <sup>3</sup> ; alveolar fraction |

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)

##### Silice cristalline (14808-60-7)

##### Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)

| Type   | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| travailleur<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé | Inhalation        | 6.81 mg/m <sup>3</sup>         |                     |
| travailleur<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé | Cutané(e)         | 0.966 mg/kg pc/jour            |                     |

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)

##### Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)

| Type   | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Consommateurs<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé | Inhalation        | 1.2 mg/m <sup>3</sup>          |                     |
| Consommateurs<br>À long terme<br>Effets systémiques sur la santé | Cutané(e)         | 0.345 mg/kg pc/jour            |                     |

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

##### Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)

| Compartiment environnemental       | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
|------------------------------------|--|
| Eau douce                          | 4.03 µg/l                                  |
| Eau de mer                         | 0.403 µg/l                                 |
| Usine de traitement des eaux usées | 1.03 mg/l                                  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ENDUIT DE LISSAGE SPECIAL BOIS  
Remplace la date 16-sept.-2024

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 4.03

|                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| Sédiments d'eau douce | 49.9 µg/l              |
| Sédiments marins      | 4.99 µg/l              |
| Terrestre             | 3 mg/kg de masse sèche |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Éviter le contact avec les yeux.
- Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Protection respiratoire** Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|               |                                |
|---------------|--------------------------------|
| État physique | Liquide                        |
| Aspect        | Pâte                           |
| Couleur       | Aucune information disponible  |
| Odeur         | Aucune information disponible. |

| Propriété   | Valeurs                       | Remarques • Méthode |
|---|-------------------------------|---------------------|
| Point de fusion / point de congélation                | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)   |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)   |
| Inflammabilité  | Aucune donnée disponible      |                     |
| Limites d'inflammabilité dans l'air                   |                               | Aucun(e) connu(e)   |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible      |                     |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible      |                     |
| Point d'éclair  | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)   |
| Température d'auto-inflammabilité                     | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)   |
| Température de décomposition                          |                               | Aucun(e) connu(e)   |
| pH  | 8 - 9                         |                     |
| pH (en solution aqueuse)                              | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)   |
| Viscosité cinématique                                 | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)   |
| Viscosité dynamique                                   | 150000 - 200000 mPa s         |                     |
| Hydrosolubilité                                       | Aucune donnée disponible.     | Aucun(e) connu(e)   |
| Solubilité(s)   | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)   |
| Coefficient de partage                                | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)   |
| Pression de vapeur                                    | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)   |
| Densité relative                                      | Aucune donnée disponible      |                     |
| Masse volumique apparente                             | Aucune donnée disponible      |                     |
| Densité de liquide                                    | 1.71 - 1.81 g/cm <sup>3</sup> |                     |
| Densité de vapeur                                     | Aucune donnée disponible      | Aucun(e) connu(e)   |
| Caractéristiques des particules                       |                               |                     |
| Granulométrie   | Aucune information disponible |                     |
| Distribution granulométrique                          | Aucune information disponible |                     |

### 9.2. Autres informations

|                             |      |                          |
|-----------------------------|------|--------------------------|
| Teneur en matière sèche (%) | 80.5 |                          |
| Teneur en COV               |      | Aucune donnée disponible |

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ENDUIT DE LISSAGE SPECIAL BOIS  
Remplace la date 16-sept.-2024

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 4.03

non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Ne pas congeler.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

#### Toxicité aiguë

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ENDUIT DE LISSAGE SPECIAL BOIS  
Remplace la date 16-sept.-2024

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 4.03

## Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

|  |             |
|--|-------------|
| ETAmél (voie orale)                          | >2000 mg/kg |
| ETAmél (voie cutanée)                        | >2000 mg/kg |
| ETAmél (inhalation-gaz)                      | >20000 ppm  |
| ETAmél<br>(inhalation-poussières/brouillard) | >5 mg/L     |
| ETAmél (inhalation-vapeurs)                  | >20 mg/L    |

## Informations sur les composants

| Nom chimique   | DL50 par voie orale  | DL50, voie cutanée                  | CL50 par inhalation  |
|--|----------------------|-------------------------------------|----------------------|
| Silice cristalline   | >2000 mg/kg (Rattus) | -                                   | -                    |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT]  | =450 mg/kg (ATE)     | LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)          | -                    |
| mélange de<br>5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et<br>2-méthyl-2H-isothiazol-3-one<br>(3:1) [C(M)IT/MIT] | 66 mg/kg (Rat)       | LD50 = 8141 mg/kg (Rat)<br>OECD 402 | = 0.33 mg/L (Rat) 4h |

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ENDUIT DE LISSAGE SPECIAL BOIS  
Remplace la date 16-sept.-2024

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 4.03

## 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nom chimique   | Algues/végétaux aquatiques  | Poisson  | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés                                       | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|--|---|--|------------------------------------|---|-----------|------------------------|
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5  | EC50 3Hr 13mg/l (activated sludge) (OECD 209)                       | LC50 (96hr) 2.15 mg/l Cyprinodon variegatus EPA 540/9-85-006 | -                                  | EC50(48hr) 2.94 mg/l (Daphnia Magna) OECD 202   | 1         | 1                      |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9 | EC50 (72h) =0.048 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201) | EC50 (96h) = 0.22 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 211)      | -                                  | EC50 (48h) =0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202) | 100       | 100                    |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

| Silice cristalline (14808-60-7)<br>mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] (55965-84-9) |                    |                |                                    |
|---|--------------------|----------------|------------------------------------|
| Méthode   | Durée d'exposition | Valeur         | Résultats                          |
| OCDE, essai n° 301B :<br>Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)  | 28 jours           | biodégradation | N'est pas facilement biodégradable |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

#### Informations sur les composants

| Nom chimique  | Coefficient de partage |
|---|------------------------|
| Benzisothiazoline-3-one [BIT]   | 0.7                    |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] | 0.7                    |

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK ENDUIT DE LISSAGE SPECIAL BOIS**  
Remplace la date 16-sept.-2024

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 4.03

| Méthode   | Valeur       | Résultats   |
|---|--------------|-------------|
| OCDE, essai n° 101 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP) | 14.13 Koc    |             |
| OCDE, essai n° 101 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP) | 1.15 log Koc | Très mobile |

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nom chimique  | Évaluation PBT et vPvB |
|---|------------------------|
| Benzisothiazoline-3-one [BIT]   | Pas de PBT/vPvB        |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] | Pas de PBT/vPvB        |

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Perturbateur endocrinien dans l'environnement** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.  
**Propriétés PMT ou vPvM** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Remarque :** Protéger contre le gel.

### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

### IMDG

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ENDUIT DE LISSAGE SPECIAL BOIS  
Remplace la date 16-sept.-2024

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 4.03

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Polluant marin NP  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)  
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI  
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

## Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

#### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

##### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

##### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

| Nom chimique                                    | Numéros CAS | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII |
|---|-------------|---|
| Microparticules de polymères synthétiques (SPM) | --          | 78  |

78

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK ENDUIT DE LISSAGE SPECIAL BOIS**  
Remplace la date 16-sept.-2024

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 4.03

Ce produit contient une ou plusieurs microparticules de polymère synthétique définies à la rubrique 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006.

Selon les conditions de la Restriction, ce produit peut bénéficier de la dérogation conformément au paragraphe 4(a) ou 5 de la Restriction et peut donc être mis sur le marché avec les informations requises.

## Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

## Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique

## Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

## Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable.

## Polluants organiques persistants

non applicable

## RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

non applicable

## Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)

Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

## Réglementations nationales

### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique                               | Numéro RG, France |
|--|-------------------|
| Silice cristalline<br>14808-60-7           | RG 25             |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT]<br>2634-33-5 | RG 65, RG 66      |

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

H301 - Toxique en cas d'ingestion

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK ENDUIT DE LISSAGE SPECIAL BOIS**  
Remplace la date 16-sept.-2024

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 4.03

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H310 - Mortel par contact cutané  
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H330 - Mortel par inhalation  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)  
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique  
EWC: Catalogue européen des déchets  
LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IATA: Association internationale du transport aérien  
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses  
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

## Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

|         |  |      |  |
|---------|--|------|--|
| TWA     | TWA (moyenne pondérée en temps)            | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| AGW     | Valeur limite d'exposition professionnelle | BGW  | Valeur limite biologique                 |
| Plafond | Valeur limite maximale                     | Sk*  | Désignation « Peau »                     |

| Méthode de classification                                 | Méthode utilisée            |
|---|-----------------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée            |
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul           |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul           |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul           |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul           |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard     | Méthode de calcul           |
| Corrosion/irritation cutanée                              | Méthode de calcul           |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Méthode de calcul           |
| Sensibilisation respiratoire                              | Méthode de calcul           |
| Sensibilisation cutanée                                   | Méthode de calcul           |
| Mutagénicité  | Méthode de calcul           |
| Cancérogénicité   | Méthode de calcul           |
| Toxicité pour la reproduction                             | Méthode de calcul           |
| STOT - exposition unique                                  | Méthode de calcul           |
| STOT - exposition répétée                                 | Méthode de calcul           |
| Toxicité aquatique chronique                              | Méthode de calcul           |
| Toxicité aquatique chronique                              | D'après les données d'essai |
| Danger par aspiration                                     | Méthode de calcul           |
| Ozone   | Méthode de calcul           |

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK ENDUIT DE LISSAGE SPECIAL BOIS**  
Remplace la date 16-sept.-2024

Date de révision 09-oct.-2025  
Numéro de révision 4.03

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 09-oct.-2025

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour 1 2 6 15

**Conseil en matière de formation** Aucune information disponible

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**